

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2018/03/21/2018040110/justel>

Dossier numéro : 2018-03-21/22

Titre

21 MARS 2018. - Arrêté du Gouvernement de la Communauté française établissant les listes des implantations de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire bénéficiaires de l'encadrement différencié ainsi que la classe à laquelle elles appartiennent en application de l'article 4 du décret du 30 avril 2009 organisant un encadrement différencié au sein des établissements scolaires de la Communauté française afin d'assurer à chaque élève des chances égales d'émancipation sociale dans un environnement pédagogique de qualité

Situation : Intégration des modifications en vigueur publiées jusqu'au 28-05-2019 inclus.

Source : COMMUNAUTE FRANCAISE

Publication : Moniteur belge du 18-04-2018 page : 34207

Entrée en vigueur : 01-09-2018

Table des matières

Texte

[Abrogé] <ACF 2019-03-20/08, art. 4, 002; En vigueur : 01-09-2019>